



(11)

EP 1 676 497 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
05.07.2006 Bulletin 2006/27

(51) Int Cl.:
A45F 3/04 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **04405757.8**

(22) Date de dépôt: **07.12.2004**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(71) Demandeur: **Abdessamad, Assafi**
1226 Thônex (CH)

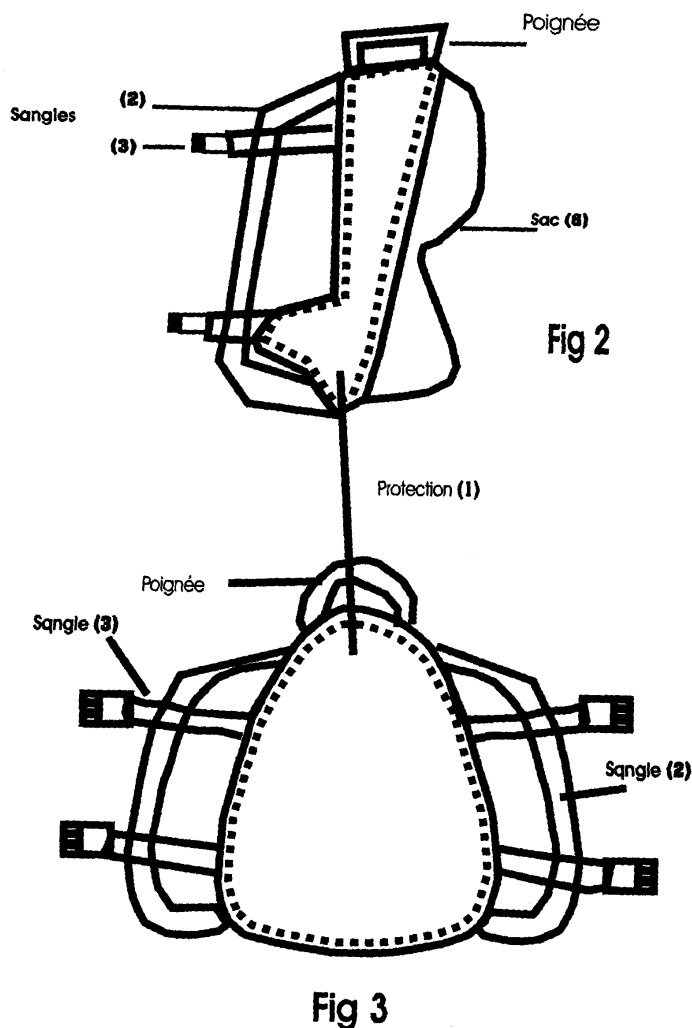
(72) Inventeur: **Abdessamad, Assafi**
1226 Thônex (CH)

(54) **Sac à dos avec protection dorsale, des côtes et du cou air back protector**

(57) Un sac à dos incluant une protection de la colonne vertébrale des côtes et du cou qui protège son porteur motard, skieur alpiniste, cycliste ou exerçant tout

autre sport présentant des risques de chutes, voir fig 2.

Sa protection 1, est ergonomique et pouvant être conçu de façon articulé apportant ainsi plus de confort et sécurité.



Description

[0001] L'invention a pour objet un sac à dos incluant une protection de la colonne vertébrale des côtes et du cou qui protège son porteur principalement motard mais aussi skieur, alpiniste, cycliste ou exerçant tout autre sport présentant des risques de chutes.

[0002] Ce sac à dos comble une lacune importante et apporte grâce à son concept unique une meilleure protection à son usager, à ma connaissance il existe des protections dorsales dans les combinaisons et les vestes pour motard ou d'autre qui s'enclenchent avant la chute ou des gilets en coque, mais aucune n'associe une protection de la colonne et des côtes à un sac à dos, c'est la raison d'être essentielle de ce sac qui combine l'utilité d'un sac à dos à une protection active de la colonne des côtes et du cou.

[0003] C'est après une observation du comportement des motards que je me suis rendu compte de l'utilité évidente d'une invention comme le sac ABP, ces derniers portent très souvent des sacs à dos ordinaires, qui ne comportent pas de protection dorsal.

[0004] Le dispositif de la protection dorsale 1 se trouve dans la partie interne du corps du sac 6, la protection ce 1 peut être amovible.

[0005] Une autre forme d'exécution de la protection 1 prévoit qu'il y est en plus un coussin gonflée directement en contact avec le dos augmentant ainsi l'absorption de l'onde de choc en cas de chute, cette dernière reste constamment gonflée et dispose à sa base d'un bec de canard accessible de l'extérieure du sac à dos qui garantir une pression toujours optimale.

[0006] La protection 1 est faite dans une première version de **polyuréthane**, raison pour la quelle nous avons prévue une isolation totale de cette matière de façon à quelle ne soit pas en contact avec la peau, le tissu extérieur qui compose le sac 6 peut également être fait de différents matériaux solides et imperméables tel que le kevlar, nylon pour s'adapter aux activités de l'usager, les modèles et les formes et les compartiments du sac ABP peuvent être aménagés de plusieurs façons différents.

[0007] La protection 1 peut également être faite de toute autre substance qui absorbe les chocs.

[0008] Les compartiments de stockage ne sont pas disposés au niveau de la colonne mais de façon latérale afin de garantir une meilleure protection, le compartiment du bas 9 est prévue exclusivement pour contenir une combinaison de pluie, il est déconseillé de mettre dans les compartiments latéraux des objets qui peuvent présenter un danger pour le porteur telle que des couteaux, objets en verre autre objet tranchant ou qui peut le devenir après un choc.

[0009] Les couleurs fluorescentes peuvent être disposées dans différentes parties extérieures de ABP (sangles partie dorsale du sac) contribuant ainsi à plus de sécurité.

[0010] Six sangles ou bretelles ajustables lui donnent une fixation optimale ABP, deux sangles de portage ver-

тикаles 2, fixées au corps du sac à dos 6, et quatre horizontales 3. Les deux sangles de portage ou bretelles 2, possèdent à l'endroit où ils se croisent avec les quatre sangles 3, une fente ou un dédoublement qui permet à ces dernières 3 de se joindre les une aux autres, et se fixent grâce au systèmes 4 de fermeture mâle et femelle existant en plusieurs modèles présent sur le marché.

Revendications

1. Sac à dos avec protection de la colonne vertébrale des côtes et du cou **caractérisé par le fait qu'** il combine un sac à dos (6) à une protection de la colonne vertébrale des côtes et du cou (1) et **par le fait que** cette structure (1) absorbe les chocs, et l'invention revendique le concept de protection dorsale incluse dans un sac à dos pour les motards.
2. Sac à dos selon la revendication 1, se **caractérisé par** la forme ergonomique de la protection dorsale (1) qui épouse la forme de la colonne vertébrale pour une absorption optimale des chocs.
3. Sac à dos selon revendication 1, **caractérisé par le fait que** sa structure de protection dorsale (1) peut être faite de toute substance ou matériaux qui absorbe les chocs tels que les polyuréthanes, gommés, mousses ou plastiques.
4. Le corps du sac à dos (6) selon revendication 1, **caractérisé par** le fait d'être fabriqué en différents matériaux tel que le kevlar, nylon, toile renforcé ou bien toute autre matière existante sur le marché, présentant un apport additionnel de robustesse au sac (6).
5. La protection (1) peut être également amovible ou faisant corps avec le sac à dos selon les différentes façons de faire.
6. Sac à dos selon la revendication 1 et 4 **caractérisé par le fait que** la protection (1) puisse être articulée afin de faciliter la mobilité de l'usager.
7. Le sac (6) selon revendication 1 et 3 **caractérisé par** l'absence de compartiment de rangement le long de la colonne vertébrale et par le fait que le compartiment du bas (9) soit conçu pour contenir une combinaison de pluie.
8. Sac à dos selon revendication 1, **caractérisé par** des sangles ou bretelles de portage (2) et (3) soient rembourrées pour plus de confort, par le fait qu'elles puissent être directement soudées au système de protection (1), ou au corps du sac (6) selon les différents modèles du sac, et que ses sangles (2) et (3) soient ajustables.

9. Sac à dos selon revendication 1, 5 et 9, **caractérisé par le fait que** sa protection dorsale (1) puisse être amovible du corps du sac (6) suivant les différents modèles

5

10. Sac à dos selon revendication 1 et 9 revendique le fait que la protection (1) puisse varier de forme selon les différentes manières de faire, incluant parfois la protection des côtes pour sa version intégrale.

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

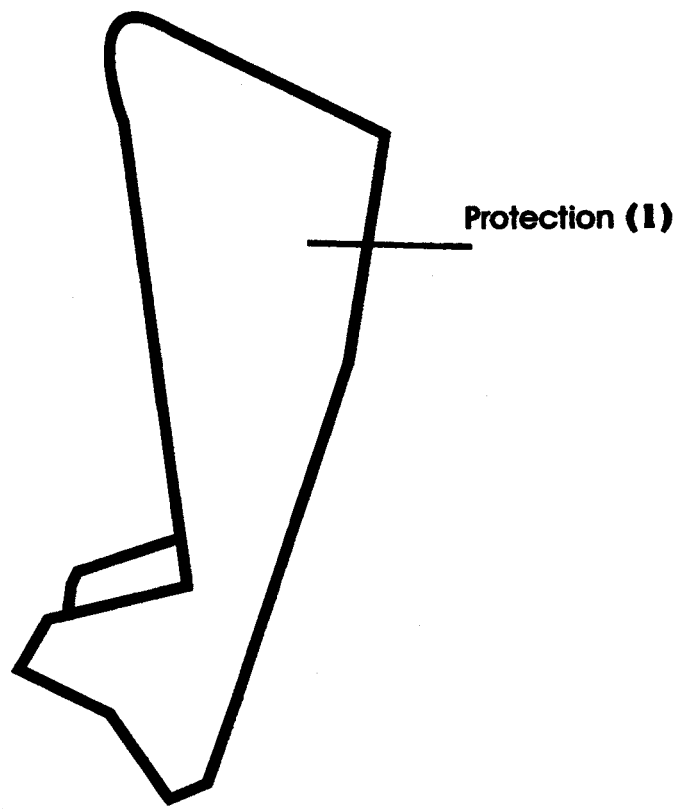


Fig 1a

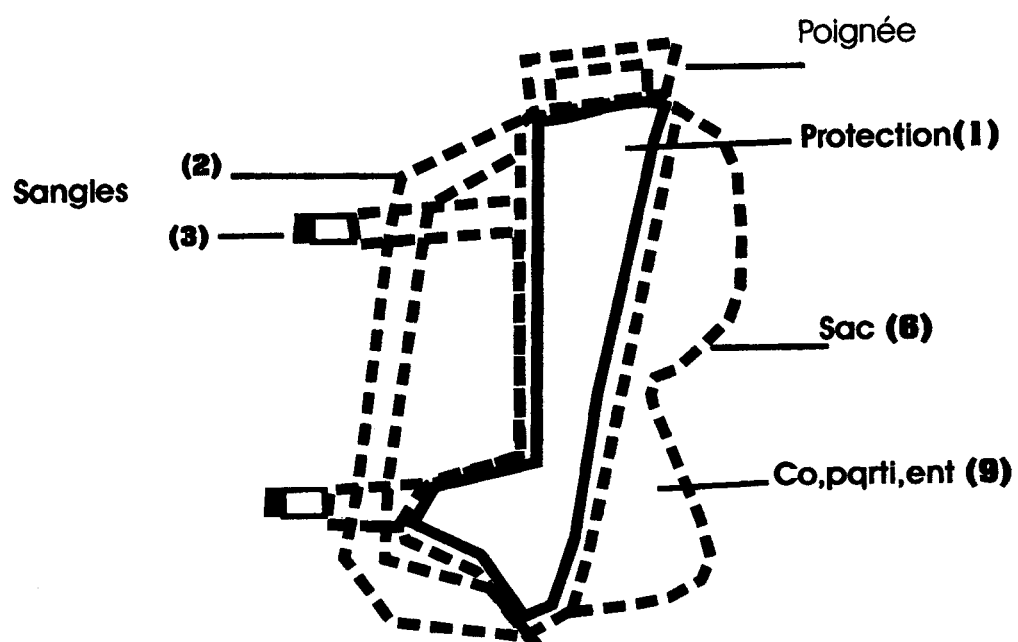
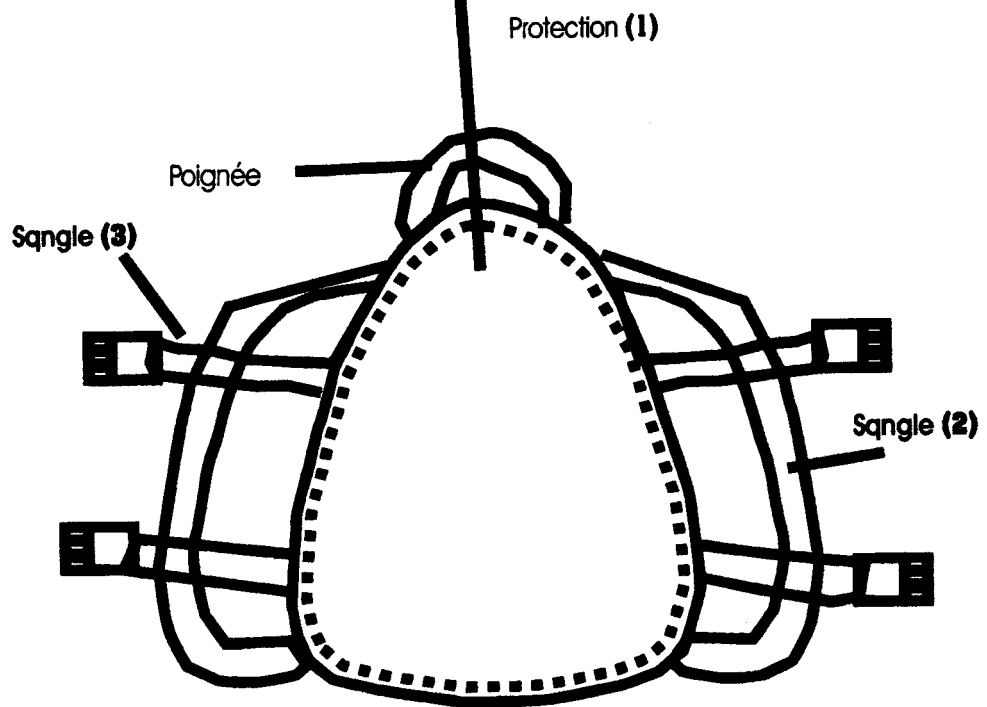
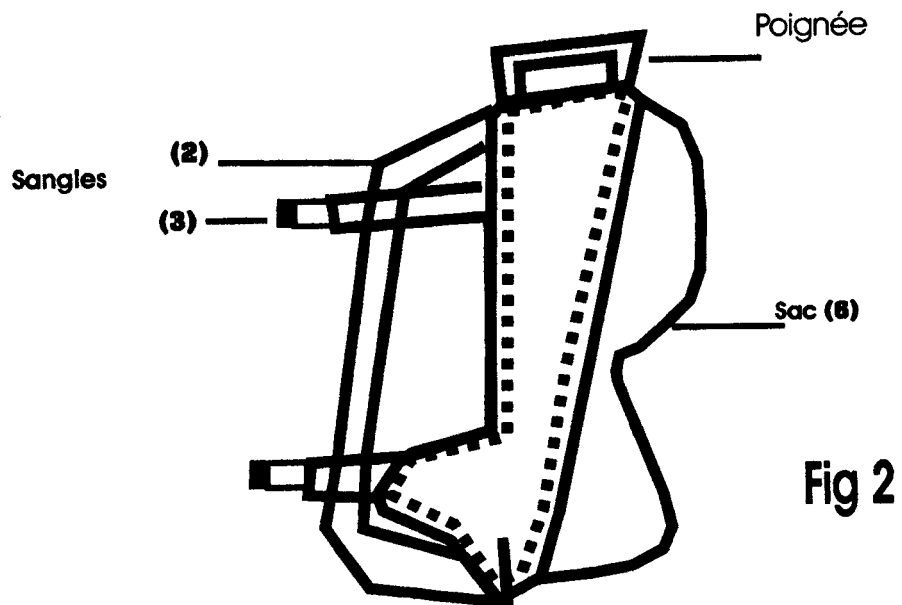


Fig 1



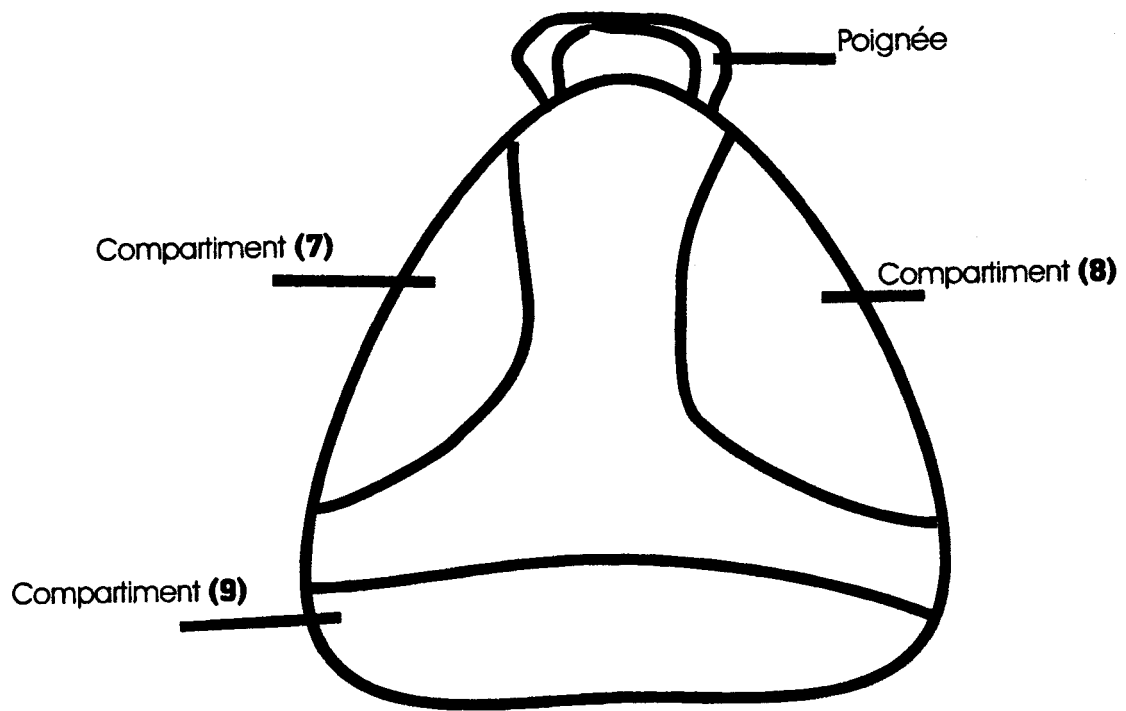


Fig 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	DE 32 32 143 A1 (PROMOTA MARKETING GMBH) 1 mars 1984 (1984-03-01) * page 3, ligne 33 - page 4, ligne 21; figures 1-6 *	1-5,10	A45F3/04
X	US 5 487 498 A (GLEASON ET AL) 30 janvier 1996 (1996-01-30) * abrégé * * figures 1,2 *	1-4	
X	US 5 131 576 A (TURNIPSEED ET AL) 21 juillet 1992 (1992-07-21) * colonne 2, ligne 41-60; figures 1-6 *	1-4	
X	GB 2 361 174 A (PAUL * BAYS; PAUL * BARKER) 17 octobre 2001 (2001-10-17) * page 1, alinéa 1 * * abrégé; figures 1-10 *	1,4	
X	FR 2 770 756 A (TENNESSEE) 14 mai 1999 (1999-05-14) * abrégé; figures 1-3 *	1,9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			A45F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 21 avril 2005	Examineur Lang, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 40 5757

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

21-04-2005

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 3232143	A1	01-03-1984	WO 8303046 A1	15-09-1983
			EP 0088378 A1	14-09-1983
			ES 279829 U	16-04-1985
			JP 59500355 T	08-03-1984
US 5487498	A	30-01-1996	AUCUN	
US 5131576	A	21-07-1992	AUCUN	
GB 2361174	A	17-10-2001	AUCUN	
FR 2770756	A	14-05-1999	FR 2770756 A1	14-05-1999

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82